

# plein temps

Parti communiste français  
collectif *Activité en direction des retraité-e-s*  
06.08.81.19.61-junkerdaniel@hotmail.com

N°52 mai 2017

## Mac Macron ou la bourgeoisie au pouvoir...

**A**près cette première séquence électorale, tout indique que la bourgeoisie s'est réunifiée. Elle a fait élire son monarque Mac Macron. Comme l'indique le politologue Jérôme Sainte-Marie : « Ce qui est embêtant pour elle (la bourgeoisie), d'un point de vue politique, c'est que cela devient visible. Une domination s'affaiblit lorsqu'elle avance sans masque ».

L'affrontement sera rude, le nouveau monarque de la V<sup>e</sup> République a décidé de gouverner par ordonnances ; fi de la démocratie, tout juste bonne pour la plèbe ; afin d'établir sa « nouvelle » politique austéritaire pour les prolétaires, généreuse pour les actionnaires.

Cependant, pour imposer, « entre autres », la destruction des droits des travailleurs, la remise en cause de la sécurité sociale et du système de retraite, l'augmentation pour tous de la CSG, Mac Macron a besoin d'une majorité de député-e-s à l'Assemblée nationale.

Une nouvelle campagne s'est donc engagée où toutes celles et tous ceux qui ont voté pour l'espoir d'une société progressiste le 23 avril doivent s'investir pleinement, pour que la nouvelle assemblée nationale soit un lieu de résistance et porte l'ur-

gence d'une alternative politique en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne et du bien commun.

Autour de nous, nombre de retraité-e-s, trompé-e-s par la bourgeoisie et ses chiens de garde, se sont égaré-e-s dans le vote pour la châtelaine de Montretout et majoritairement pour le nouveau monarque. Nous avons donc une immense responsabilité à intervenir auprès de ces retraité-e-s, à leur

expliquer l'imposture de Mac Macron, notamment concernant ses projets néfastes de système de retraite par point, à la carte, remettant en cause le minimum contributif que perçoivent près de 5 millions de retraité-e-s, conduisant à une baisse des pensions et un recul de l'âge de départ ainsi que l'augmentation

de 1,7% de la CSG.

Face à ses projets néfastes, élisons et faisons élire des candidat-e-s qui portent, à l'Assemblée nationale, l'exigence de *l'Humain d'abord*, se prononcent pour la promotion de la sécurité sociale à 100%, (remboursement à 100% des soins prescrits), la mise en œuvre d'une réforme des retraites permettant à chacun de pouvoir quitter le travail à 60 ans avec une pension à taux plein.

Daniel Junker



### DANS CE NUMÉRO

- Démasquer l'imposteur Emmanuel Macron page 2
- Santé et retraites au cœur du débat page 3
- Le sport, c'est bon pour les retraité-e-s page 4

**sans  
un quelconque masque**

## **l'imposteur Emmanuel Macron**

**Deux axes du programme d'Emmanuel Macron, élu président de la République interpellent particulièrement les retraité-e-s :**

**une nouvelle réforme des retraites encore plus dangereuse que les précédentes  
l'augmentation de la CSG au détriment des cotisations sociales.**

**Il va falloir se mobiliser très vite et engager la lutte contre ces deux projets prévus d'être imposés par ordonnances d'ici l'été.**

Concernant les retraites, E. Macron prétend que sa réforme ne modifiera pas la situation actuelle et ne se traduira pas par une baisse des pensions.

Il indique que pour chaque euro cotisé, il y aura le même droit à pension pour tous. C'est une imposture !

Le système d'E. Macron s'apparente à un système par point, de type individualisé, où la pension est calculée en fonction de l'espérance de vie à la retraite.

Le système actuel par répartition à **prestations** définies, où l'évolution des pensions résulte des cotisations, serait remplacé par un système par répartition à **cotisations** définies où l'ajustement se fait à partir du niveau du montant des pensions.

Les femmes retraitées seraient les plus pénalisées, car elles cotisent moins, du fait des inégalités de salaire dont elles sont victimes pendant leur carrière. Leur salaire horaire net est inférieur en moyenne de 16,3% de celui des hommes.

Près de 38% des retraité-e-s perçoivent, aujourd'hui, le minimum contributif, soit 692,62 € de

pension mensuelle. Il s'agit de personnes ayant eu une carrière complète mais qui ont cotisé toute leur activité sur de petits salaires.

Le système d'E. Macron, en créant une stricte proportionnalité entre la cotisation et le montant de la pension, priverait ces 4,9 millions de retraité-e-s de ce minimum contributif pourtant bien insuffisant.

Ce système est dans la logique de la rente vi-gère, plus le départ en retraite est tôt, plus la pension est basse ; plus le départ est retardé, plus la pension s'élève.

En Suède, où ce type de système « à comptes notionnels » sévit, le Premier ministre pouvait déclarer, dès février 2012, que les salarié-e-s devraient travailler jusqu'à 75 ans, s'ils voulaient percevoir le même niveau de retraite qu'en 2011.

Soi-disant pour réduire les inégalités, E. Macron a promis qu'aucun soin utile ne serait dérem-boursé durant le quinquennat et que seraient prises en charge, à 100%, d'ici 2022, les lunettes, les prothèses dentaires ainsi que les prothèses auditives.

### **Nouvelle imposture !**

Pour financer ces mesures nécessaires, E. Macron veut imposer une hausse de 1,7% de la CSG, accompagnée d'une baisse des cotisations sociales (chômage et maladie) de 20 milliards €

Notre cher président justifie sa mesure en indiquant que les retraité-e-s les plus « aisé-e-s » (60% des retraité-e-s) contribueraient ainsi à l'effort pour un système plus intelligent pour leurs enfants et petits-enfants.

Cette augmentation du taux de CSG impactera les foyers dont les revenus annuels sont supérieurs à 14 375 € pour un célibataire et 22 051 € pour un couple. Une pension de 1500 € par mois subirait un prélèvement supplémentaire de 25 €.



## **l'imposeur Emmanuel Macron**

Par ces mesures, Mac Macron remet en cause fondamentalement le système de sécurité sociale bâti par le ministre communiste Ambroise Croizat en 1946.

Ce système est financé par les cotisations sociales issues des richesses créées dans l'entreprise.

Mac Macron s'engouffre, dans la continuité de son mentor F. Hollande, dans la voie ouverte par M. Rocard en 1991.

Depuis cette date, la part des cotisations sociales dans le financement de la sécurité sociale est passée de 86,8% à 67,3%.

À l'opposé, la part de l'impôt, plus la CSG, est passée de 4,9% à 28,6%.

Cela représente 290 milliards € prélevés des richesses produites par le travail et détournés en versement de dividendes aux actionnaires au travers de la fiscalisation et des taux d'intérêts exigés par le système financier, cher à l'ancien banquier E. Macron.

Pour les législatives, à l'inverse de ces mesures rétrogrades, nos candidat-e-s revendiqueront :

- le remboursement à 100% des soins prescrits : « La sécu, c'est 100% ».
- l'abrogation des diverses réformes des retraites engagées depuis 1993.

La mise en œuvre d'une réforme des retraites basée sur la sécurisation de l'emploi et de la formation, du parcours de vie de la naissance à la mort, permettant à chacun de pouvoir quitter le travail avec une pension à taux plein correspondant à une période allant de 18 à 60 ans, avec prise en charge des périodes de non travail (précarité, chômage, formation, études, maladie, invalidité)..

Une retraite par répartition à prestations définies, avec une indexation des pensions sur les salaires, non sur les prix. Aucune pension ne doit être inférieure au smic. Le maintien et l'augmentation des pensions de réversion. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Daniel Blache

---

### **SANTÉ ET RETRAITES AU CŒUR DU DÉBAT**

Le 23 février dernier, la section de Gennevilliers organisait son repas annuel des vétérans et retraités. 50 camarades y ont participé.

Le repas a été suivi d'un échange sur les questions de santé et de retraites, au cœur des préoccupations de nos concitoyens et des débats de l'élection présidentielle. Claude Chavrot, membre de la commission nationale *Santé/protection sociale* et du collectif national *Activité en direction des retraités* du PCF, animait le débat.

Après un exposé rappelant les positions des différents candidats et les propositions du PCF, un débat animé s'est engagé, exprimant les préoccupations des participants.

Le droit à la santé et l'accès aux soins, les conditions de vie des retraités, le vieillissement et la perte d'autonomie ont été au cœur des échanges. L'exigence de faire reconnaître ses droits et d'être considérés comme des citoyens à part entière a été fortement réaffirmée.

Même dans une ville où la politique municipale déploie des efforts importants pour la santé et le bien-être des anciens, les politiques menées par les gouvernements successifs marquent une dégradation de leur situation : blocage du niveau des pensions, austérité pour le système de santé et de protection sociale...

L'affirmation que les retraité-e-s, à partir de leurs préoccupations et la réponse à leurs aspirations, doivent être pleinement partie prenante des luttes, a été fortement exprimée.

Claude Chavrot

---

## LE SPORT C'EST BON POUR LES RETRAITÉ-E-S...

# si sa pratique s'exerce en toute sécurité

Tout le monde le sait, l'activité physique, même à intensité modérée, a des effets bénéfiques pour la santé. Des études scientifiques récentes apportent aujourd'hui la preuve que la sédentarité et le manque d'exercice constituent les principaux facteurs de risque pour la santé.

Plus de 73% des plus de 50 ans déclarent pratiquer régulièrement un sport, plus tourné vers la pratique d'un loisir que de la compétition. Mais il vaut mieux prévenir que guérir et là aussi, la prévention est nécessaire. En effet, la pratique d'un sport, même en mode loisir, doit se faire en toute sécurité. Un examen médical est fortement recommandé. L'objectif de celui-ci est de déterminer les capacités individuelles et le type d'activité le mieux adapté. À un certain âge, on ne peut pas pratiquer certains sports, même si les plus de 50 ans disent leur intérêt « pour le cyclisme, le football, le rugby, le tennis ». C'est là que, dans notre pays, réside un problème. La médecine de sport est très peu développée et l'examen du seul médecin traitant peut s'avérer insuffisant.

La médecine du sport est une spécialité aux nombreuses facettes et elle ne saurait s'adresser qu'aux sportifs de haut niveau ou confirmés. Elle doit s'appliquer pour des sportifs de tous niveaux quelles que soient leurs situations et attentes. Certes, le sportif de compétition aura régulièrement recours à la médecine du sport en rapport avec sa charge d'entraînement élevée et les aléas (chute, accident...) de cette activité.

Mais le médecin du sport doit aussi occuper une place importante auprès des sportifs « amateurs » qui peuvent aussi largement bénéficier des compétences variées des médecins du sport. En effet, certaines lésions des sportifs de loisirs, novices ou débutants trouvent leur origine dans des erreurs au niveau de l'activité, du matériel utilisé ou de la programmation de l'entraînement. Outre une prise en charge thérapeutique spécifique, **les recommandations du médecin du sport s'avéreront donc particulièrement utiles au plan de la prévention.**

Enfin, le médecin du sport peut être un partenaire important pour la personne sédentaire qui souhaite reprendre des activités physiques et sportives. Il pourra



notre camarade Robert Marchand, 105 ans, sportif « amateur »

en effet diagnostiquer si un bilan médical est nécessaire et, le cas échéant, l'accompagner médicalement lors de cette reprise.

Face à l'augmentation actuelle de la pratique sportive parmi les retraité-e-s, il est nécessaire de développer cette médecine et l'accès à des centres de médecine du sport. On ne peut pas déclarer « faites du sport, c'est bon pour la santé » et ne pas mettre en place les moyens utiles à une bonne prévention. Dans ce sens, les mutuelles peuvent être des partenaires privilégiés de la sécurité sociale.

La pratique sportive, au-delà des bienfaits sur la santé et la qualité du vieillissement, favorise le lien social, rompt l'isolement, surtout au sein d'un club sportif.

Pratiquer un sport au sein dans club a un coût. Pour les salarié-e-s en activité, ce coût peut être pris partiellement en charge par les CE pour ceux qui en bénéficient, pour les retraités il n'en est rien. Cela contribue aussi à limiter l'accès à la pratique sportive.

C'est donc aussi en termes de droit aux loisirs, à la culture et au sport, mais aussi, en terme de moyens au mouvement associatif et sportif que se pose cette question de l'accès du sport et à la prévention pour les retraité-e-s.

Thierry Roy

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Déposer et adresser à:  
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s  
2 place du Colonel-Fabien 75167 Paris cedex 19

### pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

**Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.**